



CONSULTATION SPF N° 12/2025

RELATIVE AU CHOIX D'UN ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE ET DE BADIGEONNAGE DES DIFFERENTS LOCAUX DE LA SORETRAS

Article 1 : Objet de la consultation

La Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Sfax « SORETRAS » se propose de lancer une consultation Sou-plis fermé pour sélectionner un entrepreneur afin de lui confier les travaux de peinture et de badigeonnage (fourniture et main d'œuvre) de ses locaux à Sfax et à toutes ses agences (Skhira – Djerba – Mahares – Aguerb – Bir Ali – Djebenia – Chebba – Kerkennah – Sidi Bouzid – Hencha – Ellouza – Essouassi – El Ghayba – Menzel Chaker – El Amra) pour la période d'une année ferme.

Article 2 : Détails des travaux demandés de la part des soumissionnaires

- * Les différents travaux demandés sont détaillés sur la liste ci-jointe.
- * Le volume de réalisation de chaque article indiqué dans la liste est à titre indicatif, il est dépendant des demandes réelles pour l'exécution des travaux formulées par les différents départements de la SORETRAS qui est reformulé en un bon de commande.

Article 3 : Durée du marché

Le présent marché sera conclu pour une période d'une année, non renouvelable.

Article 4 : Commande, mode et délais d'exécutions

Les commandes des travaux seront présentées au fur et à mesure des besoins de la SORETRAS.

Le lancement de l'exécution des travaux doit être fait dans un délai ne dépassent pas les quinze (15) jours de la date de réception du bon de commande, le titulaire du marché s'efforcera de réduire ce délai en cas de commande urgente.

Article 5 : Prix, facturation et modalité de paiement

Le prix de chaque article de la liste ci-jointe doit englober la fourniture des produits nécessaires ainsi que la main d'œuvre pour exécuter les travaux demander.

Le prix doit être établi en hors taxe pour chaque article et pour l'ensemble des articles figurant dans la liste.

La détermination du prix définitif des travaux réalisés pour chaque bon de commande se fera à la base du procès-verbal de réception et levé du métrage signé conjointement de l'ensemble des travaux exécutés.



Le paiement sera effectué pour chaque bon de commande sur présentation d'une ou plusieurs factures et dans un délai ne dépassant pas les 30 jours.

Les prix unitaires sont fixes et non révisable durant toute la période du marché.

Article 6 : Méthodologie de dépouillement des offres et attribution du marché

Le dépouillement sera fait sur la base du prix total pour l'ensemble des articles figurant dans le bas du tableau de détail des travaux.

Le soumissionnaire doit présenter son offre pour la totalité des articles, la non-participation à un ou à plusieurs articles figurant dans le tableau des détails des travaux entraînera le rejet automatique de l'offre.

Le soumissionnaire dont l'offre est la moins disante en HT pour l'ensemble des articles est déclaré adjudicataire du marché.

La **SORETRAS** établira un protocole d'accord avec le soumissionnaire retenu uniquement pour les prix unitaires de son offre.

La date d'entrée en vigueur du présent marché est la date de signature légalisée du protocole d'accord par le soumissionnaire.

Article 7 : Pièces et documents à fournir

Les offres seront constituées par les documents indiqués ci-après :

1. Une copie légalisée de la patente du soumissionnaire valable à la date limite de la remise des offres.
2. Certificats d'affiliation à la CNSS du soumissionnaire.
3. Numéro d'affiliation au code TVA du soumissionnaire.
4. L'offre financière.
5. Le présent Cahier des Charges de la consultation paraphé et signé sans réserve par le soumissionnaire.

Article 8 : Envoi des offres

Toutes les offres doivent être déposées au siège de la **SORETRAS**, à l'adresse indiquée ci-dessous ou expédiées par voie postale recommandées avec accusé de réception ou par rapide poste sous pli cacheté strictement anonyme, au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la **SORETRAS** à l'adresse suivante :

SORETRAS : Route Menzel Chaker Km 0.5 Rue Mouna 3058 Sfax avec les seules mentions : **Confidentiel à ne pas ouvrir** « Consultation SPF N° 12/2025 Relative au choix d'un entrepreneur pour les travaux de peinture et de badigeonnage des différents locaux de la **SORETRAS** ».

La date limite de réception des offres est fixée pour le **Mercredi 15 Octobre 2025 inclus** (Le cachet et la date du bureau d'ordre fait foi), passé ce délai, aucune offre ne sera prise en considération.

Lu et Accepté par l'entreprise

..... , le





BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF

TRAVAUX DE PEINTURE ET DE BADIGEONNAGE

DES LOCAUX DE LA SORETRAS

N° Or	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QUANTITE	PRIX PAR ARTICLE	
				PRIX UNITAIRE H.T	PRIX TOTAL H.T
1	Décapage, réfection des fissures et reprise d'enduit <i>Le mètre linéaire</i>	<i>Ml</i>	100		
2	Peinture à l'eau sur mur intérieure et extérieure en (3) couches y compris grattage, brossage, dépoussiérage rebouchage des trous, nettoyage des lieux et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	1000		
3	Peinture à l'eau sur mur intérieure et extérieure en (2) couches y compris grattage, brossage, dépoussiérage rebouchage des trous, nettoyage des lieux et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	3000		
4	Peinture laquée sur mur y compris Brossage et rebouchage des trous en 2couches de peinture laquée glycérophthalique mat et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	400		
5	Peinture laquée sur bois, appliquée en 2couches y compris nettoyage, grattage, et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	400		
6	Peinture laquée sur ferronnerie appliquée en (2) couches de finition y compris nettoyage, grattage, désoxydation s'il y a lieu, brossage, reprise des surfaces infectées de rouille par antirouille et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	300		
7	Badigeonnage à chaux sur mur extérieure en deux couches y compris nettoyage, grattage et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	2000		
8	Badigeonnage à chaux sur étanchéité des terrasses y compris nettoyage, grattage et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	2000		
9	Peinture des voutes par seka fil y compris nettoyage, grattage et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	700		
10	Ponçage mécanique, nettoyage et lustrage pour revêtement existant <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	200		

11	Peinture laquée sur abris métallique routière urbaine et inter- urbaine appliquée en 2 couches de finition y compris nettoyage, grattage, désoxydation, brossage, reprise des surfaces infectées de rouille par antirouille et toutes sujétions. <i>L'unité</i>	<i>U</i>	50		
12	Peinture à l'eau sur abris en dure routière urbaine et inter- urbaine appliquée en 2 couches y compris grattage, brossage, dépoussiérage rebouchage des trous et fissures, nettoyage des lieux et toutes sujétions. <i>L'unité</i>	<i>U</i>	20		
13	Peinture laquée sur tuyauterie ou traverse métallique appliquée en 2 couches y compris, nettoyage, grattage désoxydation s'il y a lieu, reprise des surfaces infectées de rouille par antirouille et toutes sujétions. <i>Le mètre linéaire</i>	<i>MI</i>	100		
14	Fourniture et exécution de mastic sur mur appliquée en 2 couches y compris grattage, brossage, dépoussiérage rebouchage des trous et fissures, nettoyage des lieux et toutes sujétions. <i>Le mètre carré</i>	<i>M 2</i>	100		
PRIX TOTAL DE L'OFFRE EN H T.V. A					
TVA (.... %)					
PRIX TOTAL DE L'OFFRE EN T.T.C					

Arrêté Le présent Bordereau des prix / Détail estimatif à la Somme de :

.....

 (En toutes lettres H T.V.A).

NB : - Les prix doivent être indiqués en toutes lettres et en chiffres.

- Toutes les pages doivent être signées et cachetées.

- Les produits utilisés doivent être du **1^{er} choix** de la marque utilisée.

SORETRAS



LE SOUMISSIONNAIRE

Fait à Le

Cachet et Signature